

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « EVIAN FITNESS» - du 10 au 21 octobre 2016 -

Article 1: Société organisatrice

La société KIMFA, présidée par Mme Wiwine LIU SING, immatriculée au registre du commerce sous le n°9422 B, Papeete, et sous le n°Tahiti 291 864, et dont le siège social est situé à Fare Ute – Papeete (BP 196, Papeete- Tél : 40 54 56 00/ Fax : 43 08 82- Email : contact@kimfa-tahiti.com), propose un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **EVIAN FITNESS** », du 10 au 21 octobre 2016 en Polynésie Française.

Article 2 : Conditions générales

La participation au jeu «**EVIAN FITNESS** » est ouverte à toute personne majeure résidant en Polynésie française, à l'exception des employés de la société Kim Fa.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier le résultat. Toute participation doit être loyale. La société KIM FA s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

Article 3 : Principe du jeu

Du 10 au 21 octobre, toute personne majeure est invitée à se connecter sur la page Facebook de KimFa Tahiti (www.facebook.com/KimFaTahiti) pour participer au jeu. Le participant devra visionner le film proposé et répondre à la question du jour. Un tirage au sort aura lieu chaque jour en fin de journée parmi toutes les bonnes réponses.

Article 4 : Participation.

Pendant la période de l'opération, l'accès au jeu sera ouvert à toutes personnes majeures de Polynésie Française ne possédant pas d'ordinateurs ou d'abonnement internet, via un poste informatique connecté au web dans les locaux de la société KIM FA.

L'accès à cet (ces) appareil (s) sera possible aux horaires courants d'ouverture des locaux de la société KIM FA, soit du lundi au vendredi de **7h30 à 11h** dans la matinée et de **13H30 à 16H** dans l'après-midi et sera spécifiquement réservé à la participation du jeu « **EVIAN FITNESS** ».

Article 5 : Tirage au sort

Un tirage au sort automatisé aura lieu chaque jour du lundi au vendredi parmi les bonnes réponses.

Chaque gagnant ne pourra considérer son lot comme définitivement acquis qu'après avoir été contacté par la société Kim Fa, soit par e-mail, soit par appel téléphonique. Les gagnants seront invités à se présenter chez KIM FA, situé à Fare Ute, munis d'une pièce d'identité pour retirer leurs lots dans un délai d'un mois.

Les gagnants seront appelés directement par téléphone ou par voie électronique via facebook ou leur adresse email.

Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par un gagnant.
Aucun lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre un autre objet.

La société KIMFA décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

Chacun des gagnants, sous réserve de son accord, pourra être médiatisé dans la presse locale, les réseaux sociaux où son nom et photo pourront être annoncés et affichés.

Article 6 : Désignation et valeurs des lots en TTC

10 entrées pour participer au TAHITI FITNESS CHALLENGE : $10 \times 2.000F = 20.000F$
6 casquettes roses Evian : $6 \times 464F = 2.784F$
6 Peignoirs spa Evian : $6 \times 6.716F = 40.296F$
6 Serviettes spa Evian : $6 \times 1.160F = 6.960F$
6 Sacs ficelles Evian : $6 \times 1.240F = 7.440F$
6 Parapluies Evian : $6 \times 1.733F = 10.398F$

Soit une **valeur totale maximale de: 87.878 F.TTC**

Les lots ne peuvent être ni repris ni échangés contre un versement en espèce équivalent ou tout autre lot.

Article 7 : Remboursement

Les participants pourront demander le remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur participation au Jeu-concours dans les conditions visées ci-après ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement. Pour les participants, dûment inscrits, accédant au Jeu-concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est à dire hors abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion engagés pour la participation au Jeu-concours seront remboursés forfaitairement sur la base du tarif OPT en vigueur « heures creuses » lors de la rédaction du présent règlement, incluant la minute indivisible crédit temps et la minute supplémentaire. Les frais de participation seront remboursés aux participants sur présentation ou indication cumulativement :

- (1) de leur nom, prénom, adresse postale ;
- (2) du nom du Jeu-concours ainsi que le site sur lequel il est accessible ;
- (3) de la date de début et de fin du Jeu-concours ;
- (4) d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait ;
- (5) d'un RIB (relevé d'identité bancaire) ou d'un RIP (relevé d'identité postal) ;
- (6) de la date et l'heure des communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu-Concours.

La demande de remboursement doit être effectuée au plus tard quinze jours après la participation au Jeu-concours.

En tout état de cause, il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant (même nom, même adresse) et pour toute la durée du Jeu-Concours. Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse. "

Article 8 : Responsabilité

La société KIM FA ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La société KIM FA ne peut être tenue responsable des conséquences dues à une mauvaise utilisation des services et/ou produits délivrés aux gagnants/es.

Article 9 : Contestation / Litiges

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par **KIM FA** société organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel. Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai maximum de un mois à partir de la clôture du jeu.

Article 10: Droits

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de la Polynésie française.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le règlement peut être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : **KIM FA S.A.S - Jeu « EVIAN FITNESS », BP 196 – 98 713 Papeete**. Le timbre sera remboursé sur simple demande, au tarif normal en vigueur (pour une enveloppe de 30g maximum).